



Conseil communal de Pully

Préavis No 14 – 2016 Comptes année 2015

Rapport de la commission des finances

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission permanente des finances s'est réunie le 30 mai 2016 pour étudier le préavis no 14 - 2016 – comptes 2015. Elle tient à remercier Monsieur Gil Reichen, syndic, Claude-Alain Chuard, chef de service, M. Philippe Steiner, secrétaire municipal, Mme Maria Parracho et M. Nicolas Métraux de la fiduciaire BDO SA, organe de révision de la commune pour l'année 2015.

La commission des finances a analysé les comptes 2015 de différentes manières :

- a) Un entretien avec le représentant de l'organe de révision,
- b) Une présentation des comptes effectuée par MM. Gil Reichen et Claude-Alain Chuard,
- c) L'étude du préavis 14 - 2016,
- d) L'analyse de la brochure "Comptes 2015 Analyse et commentaire",
- e) L'analyse de la brochure "Comptes 2015",
- f) Un tour de table final.

Les documents reçus respectent le règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. Un procès-verbal a été rigoureusement tenu. Il contient l'ensemble des questions et réponses des commissaires. Nous nous contentons, pour le rapport au Conseil communal, de reprendre les points importants.

En préambule, il faut signaler que M. Schwab avait posé, par messagerie électronique, une série de questions et que M. Chuard a pu lui répondre avant la séance.

Le représentant de l'organe de révision a confirmé son rapport qui indique que les comptes de la commune sont conformes aux dispositions du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. Il ne s'agit pas d'un contrôle ordinaire selon les règles du Code des obligations.

Résultats

Les résultats financiers de l'exercice 2015 sont très positifs à plusieurs titres :

- a) Le budget prévoyait un résultat négatif de l'ordre de 8,2 millions alors qu'en réalité, le résultat est largement positif avec un montant de 5,2 millions avant attribution à divers fonds,
- b) Le total des charges est inférieur au budget et le total des revenus est supérieur au budget :

	Comptes	Budget	Différence
Charges	154'801'394.-	158'718'590.-	(3'917'196.-)
Revenus	160'005'026.-	150'501'550.-	9'503'476.-
Différence	(5'203'632.-)	8'217'040.-	(13'420'672.-)

Le total des revenus prend en considération l'utilisation de fonds et financement spéciaux d'un montant de 7,8 millions.

- c) La dette communale est restée stable à 70 millions au 31 décembre 2015.

Cette bonne situation financière est réjouissante. Elle est le résultat d'un travail rigoureux de la municipalité que la commission des finances tient à relever.

Analyse

La bonne situation financière doit être relativisée en raison de trois éléments qui auront un effet important et négatif ces prochaines années :

- a) Le total des charges maitrisables a augmenté de 2.7 % par rapport aux comptes 2014, soit d'un montant de 1'480'079.- ;
- b) Le total des impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques a diminués de 7,4 % par rapport aux comptes 2014, soit d'un montant de 5'853'947.- ;
- c) Le total des impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales va diminuer dès la mise en place de la législation RIE3.

Ainsi, le Conseil communal devra être particulièrement attentif lors des prochaines discussions sur le budget 2017.

L'excédent de revenu a été utilisé pour augmenter la dotation au fonds d'égalisation pour la péréquation directe horizontale et la facture sociale pour un montant de 1'759'771.- et au fonds de réserves pour risques futurs pour un montant de 3 millions. Après cette opération, le bénéfice se monte à 443'381.39.

Il faut relever que la facture sociale représente 29 points d'impôts contre 21 points d'impôts en 2014. Ainsi, le système péréquatif joue un rôle central pour les comptes de la commune sans que cette dernière ait les moyens de l'influencer.

Concernant les revenus, il faut relever que l'impôt sur les successions et donations a rapporté 5'723'813.- alors que le budget prévoyait 4'100'000.-. Il est très difficile de budgétiser ce poste et la municipalité se base sur la moyenne des résultats des dernières années.

Le bénéfice publié se monte à 443'861.39 et la fortune de la commune au bilan de cette dernière après attribution du bénéfice, se monte à 36'117'936.74. Les attributions aux différents fonds permettront que des événements exceptionnels futurs auront un effet limité sur la situation financière de la commune.

La capacité d'autofinancement est positive comme ces dernières années mais elle est plus faible et ne couvre pas l'entier des investissements. Elle pourrait devenir négative cette année en fonction des investissements.

Perspectives

Depuis plusieurs années, les résultats sont positifs et c'est une situation très agréable. La situation ne devrait pas changer cette année même si le budget 2016 prévoit un léger déficit.

A moyen terme, la situation va se détériorer puisque la commune de Pully devra participer plus fortement à la péréquation intercommunale. De plus, en fonction des crédits d'investissement qui seront votés par le Conseil communal, une augmentation de la dette est déjà prévisible. Elle sera probablement de l'ordre de 80 millions au 31 décembre 2016.

Comptes 2015 de la CISTEP

Les comptes 2015 de la STEP de Lausanne présentent un montant de 13'550'571.23 à payer par l'ensemble des communes. La part de la ville de Pully se monte à 72'351.95. Le principal contributeur est la ville de Lausanne avec un montant de 8'430'006.28.

Conclusion

C'est à la quasi-unanimité des membres présent, une personne s'est abstenue, que la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions telle qu'énoncées dans le préavis No 14 - 2016, soit :

- D'approuver les comptes de l'exercice 2015 et de donner décharge aux organes responsables,
- D'approuver les comptes 2015 de la commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP)

Pully, le 30 mai 2016

Pour la commission des finances

Dominique Favre